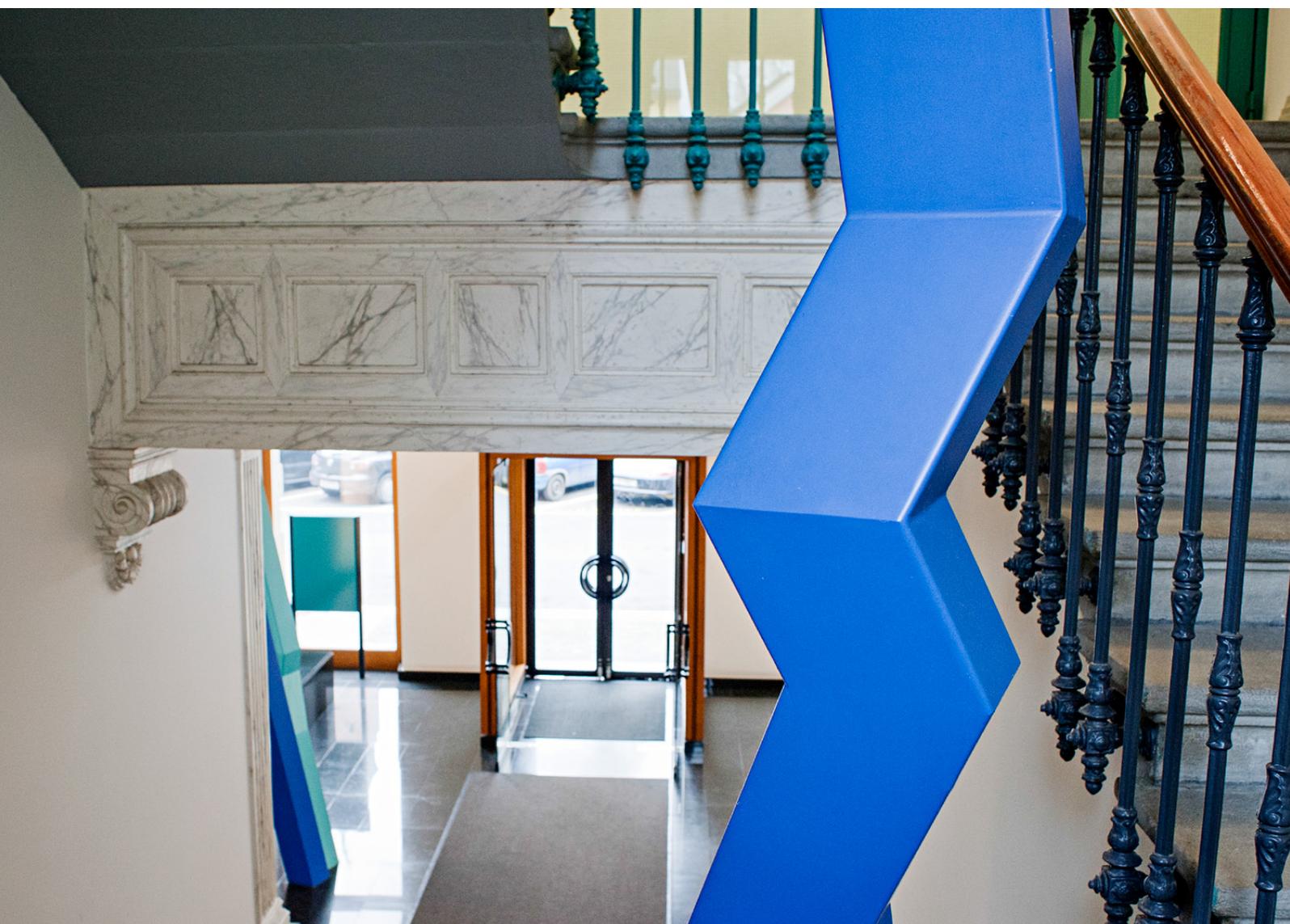


FICHE 037	ARTISTE HENRI BARBIER	BÂTIMENT place du Château 1	TYPE DE PROCÉDURE concours sur invitation	JURY (SUITE) MEMBRES DU JURY Olivier Mayor chef du Service de l'intérieur Jean-Claude Chappuis secrétaire général JPAM Jean-Robert Guignard directeur ECA François Guth architecte mandataire Jean Scheurer artiste
TITRE DE L'ŒUVRE PRISME sculpture	LIEU place du Château 1 1005 Lausanne	N° BÂTIMENT 132.8927	JURY PRÉSIDENT DU JURY François-Joseph Z'Graggen DÉLÉGUÉ CCAC Marie-Jeanne Otth	MEMBRES SUPPLÉANTS Jean-Luc Badoux architecte, Guth architectes Dominique Gilliard architecte
RÉALISATION 1988	REMARQUE cf. plaquette architecture #37			



DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

Le projet, est conçu en contraste délibéré avec l'architecture existante. Lieu public et de passage, le hall se veut reflet des activités du bâtiment. C'est un espace net, moderne et dynamique, aussi aéré que possible.

L'espace donné n'étant pas grand, l'idée d'un plafond réfléchissant s'est imposée d'emblée. Sans nier son niveau réel, affirmé par sa structure et soutenu par les tubes néon, le plafond donne, par le jeu des reflets, de la hauteur à l'espace et établit la prépondérance des verticales.

En contrepoint, deux colonnes obliques d'acier peint et leurs reflets dans le sol de marbre noir et le plafond, fixent un axe dynamique et rompent la symétrie. Une troisième colonne, dans la cage d'escaliers, prend le relai des images virtuelles, invitant à monter dans les étages.

Les trois, colonnes sont construites à partir de segments de prismes obliques à base carrée.

Henri Barbier, sculpteur

MATÉRIAUX

Acier peint.



PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, en application de la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 et du Règlement du 28 décembre 1979 concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat, ouvre un concours de projets pour l'animation artistique du hall d'entrée du bâtiment 1, place du Château, et de l'entrée secondaire sise dans le bâtiment 14, rue Cité-Devant.

Les travaux prévoient la restauration de la façade, la rénovation des intérieurs, la reconstruction des combles et surcombles, la création d'un hall d'entrée plus large et d'une entrée secondaire qui sont les lieux choisis pour l'animation artistique.

La nature de l'intervention, le thème éventuel, la technique et les matériaux sont laissés au choix des concurrents: il est possible d'intervenir sur la structure (murs, piliers) du bâtiment 1, place du Château.

ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

La commission a invité les artistes suivants à participer au concours:

Henri Barbier PULLY
Douglas Beer GENÈVE
Luc Emery JONGNY
Sylvia Krenz ÉPALINGES
Lorenz Nussbaumer LAUSANNE

EXAMEN DES PROJETS

Le Jury a siégé le 21 avril 1988. Il a examiné les 5 propositions qui toutes étaient conformes au règlement du concours.

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.2079), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de:
CHF 75 000.- TTC.

CHOIX DE L'ŒUVRE

Au terme de ses délibérations, le jury a établi le classement suivant:

1^{er} rang ex aequo: projet de Henri Barbier,
projet de Douglas Beer
2^e rang: projet de Lorenz Nussbaumer
3^e rang: projet de Sylvia Krenz
4^e rang: projet de Luc Emery

Le Chef du Département des travaux publics a l'honneur de proposer au Conseil d'Etat de confier à Henri Barbier, l'exécution du projet *Prisme*, conformément à son offre.

Ce projet est devisé à CHF 47 000.- par son auteur et respecte ainsi l'enveloppe budgétaire disponible.

CRITIQUE DU PROJET RETENU

Il a été décidé de conserver quelques éléments architecturaux d'origine. Leur intégration a nécessité une élévation partielle du plafond. Ces éléments ont été traités en faux-marbre par Mlle Violaine Knecht, restauratrice d'art, qui a fait de son intervention magistrale un apport majeur à l'ensemble.

Du projet à la réalisation, le travail devient une affaire collective. Nous tenons à remercier messieurs Guth et Kaiser, bureau d'architecture mandaté, messieurs Briner et Wiedler (Ramelet SA), monsieur Zamofing (Aisa SA), ainsi que les différents corps de métiers qui ont mis tout leur soin à cette réalisation.

ARCHITECTES MANDATAIRES

François Guth BELMONT-SUR-LAUSANNE